

La réforme de la formation professionnelle continue

- Mardi 15 avril 2010** Réf : 140042 - F10414
- Mardi 4 mai 2010** Réf : 140082 - F10506
- Mardi 18 mai 2010** Réf : 140083 - F10507
- Mardi 2 juin 2010** Réf : 140084 - F10610
- Mardi 30 septembre 2010** Réf : 140085 - F10902

TARIFS :

- 1 journée : 900 € HT (**1 076,40 € TTC**) par personne
- 2 jours : 1 700 € HT (**2 033,20 € TTC**) par personne
- 3 jours : 2 400 € HT (**2 870,40 € TTC**) par personne
- 4 jours : 3 000 € HT (**3 588 € TTC**) par personne
- 5 jours : 3 500 € HT (**4 186 € TTC**) par personne

► Coordonnées de la personne à inscrire :

MERCI D'ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES

M Mme Mlle

Nom :

Prénom :

Fonction :

Société :

Code NAF :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Pour le suivi de votre inscription, e-mail :

► Dossier d'inscription suivi par :

Nom / Prénom :

Fonction :

Tél. :

Pour le suivi de l'inscription, e-mail :

► Facture à établir à l'ordre de :

Société :

Contact :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pour un enregistrement plus rapide de votre inscription :
www.lesechos-formation.fr
Code mailing :

DIF : Cette formation peut être intégrée à votre DIF

Conditions générales de vente

Le prix indiqué comprend la participation à l'ensemble de la formation et la documentation.
Joindre un bon de commande si nécessaire

Pour tout mode de règlement, précisez le titre et la date de la formation :

- Par chèque à l'ordre des ECHOS FORMATION, société filiale des Echos habilitée à dispenser de la formation professionnelle.
- Par virement à l'ordre des ECHOS FORMATION
Banque BNP, compte n° RIB 30004/00804 00010331433/36 BNP Champs Élysées.
N° TVA intracommunautaire : FR 314 375 679 44

DIF :
 Oui, j'utilise mon DIF pour cette formation

Modalités d'annulation :

Toute annulation devra être faite par écrit et envoyée par fax ou par e-mail. En cas d'annulation effectuée moins de 14 jours avant la date de la formation ou en cas d'absence le jour de la formation, le paiement de l'inscription restera pleinement dû et ne donnera lieu à aucun remboursement. En cas d'annulation effectuée plus de 14 jours avant la date de la formation, l'inscription vous sera remboursée, déduction faite d'un montant de 180 euros HT pour frais de dossier. Vous pouvez vous faire remplacer en nous communiquant par écrit les noms et coordonnées du remplaçant.

Votre inscription doit être obligatoirement signée et tamponnée

Je soussigné(e) accepte les modalités de règlement et d'annulation

Date : / /
Signature :

Cachet de l'entreprise (obligatoire)



Journée d'étude :

La réforme de la formation professionnelle continue

Maîtriser les vrais impacts sur la gestion globale des compétences et des RH

Objectifs :

- Maîtriser le cadre et les objectifs de la réforme
- Coordonner la gestion efficace de la formation et la gestion globale des compétences et des parcours professionnels

Jeudi 15 avril 2010 – Siège Les Echos • Paris

4 ateliers au choix :

Atelier 1 :

Impulser, gérer et accompagner la mise en œuvre du Bilan d'Étape Professionnelle (BEP)

Mardi 4 mai 2010 – Paris

Atelier 2 :

Actualité des pratiques de GPEC et de la négociation au regard de la réforme de Novembre 2009

Mardi 18 mai 2010 – Paris

Atelier 3 :

La sécurisation des parcours professionnels

Mardi 2 juin 2010 – Paris

Atelier 4 :

Préparer le plan de formation 2011 suite à la réforme

Mardi 30 septembre 2010 – Paris

Photos © Prensaster / Kozon / Par Faure / Nur Acun - Fotolia.com



Pour toute inscription, renvoyez ce formulaire accompagné de votre règlement à :

Caroline JAUBOURG • Les Echos Formation
16, rue du Quatre Septembre • 75112 Paris CEDEX 02
Tél. : 01 49 53 22 25 • Fax : 01 49 53 68 74
e-mail : cjaubourg@lesechos.fr • www.lesechos-formation.fr

Les Echos Formation organise plus de 300 journées de formation par an à destination des cadres et dirigeants des secteurs privé et public. Nous dispensons 2 types de formation :

- Formations Métiers
 - Audit / Contrôle interne
 - Communication / Lobbying
 - Droit / Fiscalité
 - Finance / Gestion
 - Gouvernance
 - Lobbying européen et comitologie
 - Marketing stratégique
 - RH / Formation
- Formations Sectorielles
 - Agroalimentaire
 - Banque / Assurance
 - Energie / Développement durable
 - Industries
 - Luxe
 - Pharmacie / Santé
 - Secteur public
 - Télécoms
 - TPE – PME
 - Transport / Logistique
 - Urbanisme / Immobilier

Une méthode pédagogique efficace :

Réservées à un nombre limité de participants, ces formations sont conçues sur le mode de l'interactivité, avec un partage des meilleures pratiques et l'intervention de dirigeants ou de spécialistes, qui complètent l'expertise des animateurs.

Formation sur-mesure :

Toutes nos formations inter-entreprises peuvent être organisées en intra et personnalisées en fonction de vos besoins.

Contact : David HIRST
Par téléphone au : 01 49 53 89 49
Par e-mail : dhirst@lesechos.fr

La réforme de la formation professionnelle continue



inscriptions sur www.lesechos-formation.fr

Journée d'étude : Jeudi 15 avril 2010

Connaître les vrais impacts sur la gestion globale des compétences et des RH

Le cadre et les objectifs de la réforme :

9h00 • 13h00

La réforme dans son contexte

- Les principaux éléments contenus dans la réforme

Renforcer le lien formation – emploi pour sécuriser les populations les plus fragiles (jeunes, demandeurs d'emploi, seniors...) :

- La Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE)
- Le défi de l'orientation tout au long de la vie

La redéfinition du rôle et des missions des OPCA

- Le renforcement des critères d'agrément : la capacité financière et la performance de gestion - l'aptitude à assurer leur mission par rapport à leurs moyens mais aussi au profit des petites et moyennes entreprises - la mode de gestion paritaire - la transparence de leurs comptes
- Le regroupement des OPCA
- L'extension de leurs missions : assurer l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises - et particulièrement les plus petites - pour analyser et définir leurs besoins de formation professionnelle
- La mutualisation des fonds reçus de la part des employeurs de dix à moins de cinquante salariés

La création du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP)

- La régionalisation des financements de la formation : l'impact des accords de branche professionnelle et des institutions territoriales
- Le financement de la POE
- L'impact des cotisations au FPSPP : quel taux sera appliqué ?

La rénovation de la gouvernance : État, Régions et partenaires sociaux

- La mise en place d'une stratégie nationale coordonnée
- Le renforcement du dialogue social
- Le rôle central du CNFPTLV (Conseil National pour la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie) dans l'évaluation des politiques de formation
- Le Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (PRDF)

13h00 • 14h30 > Déjeuner

Appliquer la réforme dans l'entreprise :

14h30 • 17h00

- L'objectif de la réforme : « rendre plus lisible les différents dispositifs de formation et faciliter leur mise en œuvre au sein de l'entreprise »
- L'actualité des décrets et la mise à jour des procédures d'entreprises
- Rationaliser la formation en entreprise - les deux catégories du plan de formation :
 - Les actions d'adaptation au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien de l'emploi dans l'entreprise
 - Les actions de développement de compétences
- La portabilité du DIF : quels impacts pour la gestion de la formation ? Quelle gestion avec l'OPCA ?
- Le renforcement du « passeport orientation et formation » prévu par la loi de 2004
- La mise en place du « Bilan d'étape professionnel et passeport orientation et formation » (BEP) :
 - Modalités et aspects pratiques
 - Les populations prioritaires concernées
 - Comment le financer ?

Conclusion : comment articuler formation, GPEC et stratégie d'entreprise ?

17h00 • 18h00

- Relier la compétitivité et la performance de l'entreprise au développement professionnel de ses salariés
- Identifier les actions prioritaires et établir une stratégie de mise en place

La formation est la clef de voûte de la bonne gestion du capital humain, car elle permet à l'entreprise de s'adapter aux évolutions économiques et sociales, et au salarié de prévoir, planifier et gérer son parcours professionnel.

La loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle du 14 octobre 2009 cherche à réformer en profondeur la formation, avec les objectifs suivants :

• **Améliorer la visibilité de l'offre, le financement, et les outils de la formation professionnelle continue**

• **Rendre plus efficace la GPEC et intégrer la gestion des parcours professionnels individuels**

• **Renforcer le lien entre formation et emploi pour sécuriser les populations les plus fragiles**

A travers une journée d'étude et quatre ateliers spécialisés, Les Echos Formation vous donne les clefs pour saisir l'impact concret de la réforme et identifier les actions prioritaires pour coordonner la gestion de la formation et la gestion globale des compétences et des parcours professionnels.

Formation animée par :

Christophe PARMENTIER,
Directeur Associé, **CLAVA**

Atelier 1 : Mardi 4 mai 2010

Impulser, gérer et accompagner la mise en œuvre du BEP

La loi prolonge les dispositions de la loi du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail et des mesures envisagées par les consultations sur la GPEC en vue de l'accord du 14 novembre 2008 sur la GPEC et au final l'ANI du 7 janvier 2009.

La loi de Novembre 2009 (article 12) fixe le principe suivant lequel le salarié ayant au moins deux ans d'ancienneté dans la même entreprise devrait bénéficier d'un bilan d'étape professionnel (BEP) renouvelable à sa demande tous les cinq ans et doit être informé de cette possibilité lors de son embauche.

Le BEP a un double objectif : il permet - **au salarié** d'appréhender ses capacités, d'évaluer ses besoins et de devenir moteur de son propre projet professionnel - **à l'employeur** de déterminer les besoins et objectifs individuels de professionnalisation des salariés, dans une optique de sécurisation des parcours professionnels et de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

Contenu :

- Connaître le statut légal du BEP
- Identifier les objectifs et le contenu d'un BEP
- Intégrer le BEP dans la GPEC et la sécurisation des parcours
- Articuler le BEP avec les différents entretiens dans l'entreprise : complémentarité et cohérence
- Entamer la campagne de mise en œuvre du BEP depuis les services RH
- Accompagner les managers à préparer, conduire et rapporter le BEP
- Communiquer, informer et préparer les salariés en entreprise

Public concerné :

Cet atelier est principalement destiné aux Responsables RH.

Il peut aussi être suivi par des managers, Responsables formation et formateurs, et membres du CE.

Atelier 2 : Mardi 18 mai 2010

Actualité des pratiques de GPEC et de la négociation au regard de la réforme de Novembre 2009

Le dialogue social reste au cœur de la réforme de 2009 et, de ce fait, actualise les mesures de GPEC et la négociation de branche et d'entreprise. Ainsi, la GPEC se trouve renforcée dans son rôle de moteur principal de développement des capacités et des performances de l'entreprise. Cet atelier permet de faire le point sur les démarches de GPEC en cours et d'établir les liaisons branche et bassin pour déterminer les modalités de la négociation de nouveaux accords d'entreprise autour de la formation professionnelle.

Contenu :

- Placer la GPEC au cœur de la gestion du capital humain : point d'étape sur la GPEC et les démarches stratégiques et prospectives d'entreprise
- Intégrer GPEC et PSE : une étape clef de la transformation de l'entreprise
- Identifier les divergences et les convergences avec la réforme de la formation professionnelle de 2009
- Connaître les « mesures d'actualité » inscrites dans la réforme et savoir les utiliser pour la bonne conduite de la GPEC
- Déterminer les perspectives de négociation des accords d'entreprise en matière de GPEC et formation
- Maîtriser la communication interne et externe sur la GPEC

Public concerné :

Cet atelier est principalement destiné aux Responsables RH et partenaires sociaux membres du CE.

Il peut aussi être suivi par des Responsables formation et formateurs, et des conseillers d'OPCA.

Atelier 3 : Mardi 2 juin 2010

La sécurisation des parcours professionnels

La sécurisation des parcours professionnels est le concept central de la réforme de novembre 2009. Face à un contexte économique et social en évolution permanente où il est difficile de garantir l'emploi, et dans le cadre prévu par les accords de GPEC, l'entreprise doit dorénavant favoriser le développement de l'employabilité de ses salariés et sécuriser leurs parcours professionnels. Un fond paritaire - le FPSPP - a été mis en place pour alimenter des actions de sécurisation spécifiques.

Contenu :

- Point d'étape sur l'évolution du concept de « sécurisation des parcours professionnels » - les instances de la sécurisation
- Le cadre de la GPEC et les obligations de l'entreprise en matière d'employabilité
- La sécurité des parcours professionnels dans la loi de 2009
 - Accompagnement, orientation, financement
 - Le rôle du FPSPP et des OPCA
 - Comment obtenir un financement, et pour quel type de population ?
- L'enjeu RH : intégrer et réconcilier la gestion collective des compétences et la gestion personnalisée des capacités individuelles :
 - Coordonner les différents acteurs (management, RH, salariés...)
 - Quels processus d'évaluation et d'identification des besoins – adéquation avec les entretiens
 - Mettre en place et articuler les outils d'accompagnement des parcours : plan de formation, DIF, CIF, Bilan de Compétences, VAE, coaching...
- Communiquer et informer en interne comme en externe

Public concerné :

Cet atelier est principalement destiné aux Responsables RH et partenaires sociaux membres du CE.

Il peut aussi être suivi par des Responsables formation et formateurs, et des conseillers d'OPCA.

Atelier 4 : Mardi 30 septembre 2010

Préparer le plan de formation 2011 suite à la réforme

La réforme et ses décrets modifient certaines pratiques établies du plan de formation. Il s'agit de faire le point sur les différentes dispositions (dispositifs, financements...) qui font évoluer le plan et l'apprentissage pour envisager les déclinaisons opérationnelles immédiatement applicables à la conception du plan de 2011.

Contenu :

- Le plan dans ses obligations
- Les typologies du plan
- Les évolutions de la professionnalisation (contrats et périodes), du DIF et du CIF
- Les nouveaux dispositifs : POE, BEP...
- L'apprentissage et les jeunes
- Les évolutions des procédures et des outils.
- Les financements et rapports avec les OPCA
- Les relations des salariés et de l'entreprise avec les fournisseurs et les organismes de formation
- Évaluation, communication
- Conclusion : checklist d'actions prioritaires

Public concerné :

Cet atelier est principalement destiné aux Responsables RH et Responsables formation.